Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_046-DE

Conseil Communautaire du 21 mai 2026 Délibération n°C_2026_046

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 15 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (45) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, FLAGEUL Marie, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (2) :
PIEL Mickaëlle donne procuration à COWET Vincent, GUILLERME Gwen donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
BELLEC Patrice, MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - Définition des taux d'avancement de grades 2026

En application de l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois. Il peut avoir lieu selon l'une des modalités suivantes :

- Soit au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Sans re-noncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité territoriale tient compte des lignes directrices de gestion établies dans la collectivité.

- Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel.

Pour l'année 2026, il est proposé de mettre en place les taux suivants :

Grade d'accès	Effectif des grades d'origine	Nombre de promouvables	Ratio	Nombre de nominations possibles
Attaché hors classe	4	2	0,00 %	0
Attaché principal	15	3	0,00 %	0
EJE de classe exceptionnelle	14	9	0,00 %	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8	1	100,00 %	1
Educateur des APS ppal 1ère classe	2	2	0,00 %	0
Rédacteur ppal 1ère classe	3	3	33,00 %	1
Rédacteur ppal 2ème classe	3	3	0,00 %	0
Technicien ppal 1ère classe	2	1	0,00 %	0
Technicien ppal 2ème classe	6	2	100,00 %	2
Animateur principal de 2ème classe	3	1	0,00 %	0
Adjoint administratif ppal 1ère classe	10	2	50,00 %	1

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_046-DE

Adjoint administratif ppal 2ème classe	21	8	12.5 %	1
Adjoint technique ppal de 1ère classe	8	3	66,00 %	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	39	17	5,00 %	1
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	3	1	0,00 %	0
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	12	6	33,00 %	2
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	8	2	0,00 %	0
Agent social ppal 2ème classe	5	2	0,00 %	0

Lors de sa séance du 30 avril, le CST a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :
- LES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES pour l'année 2026
- L'AUTORISATION donnée à la présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

